

DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

<u>Réunion</u> De :	COMMISSION STATUT DES EDUCATEURS 82 - le Jeudi 27Juin 2019 19h00 à 21h00
Animateur :	M. CORONADO Alain
<u>Présents</u> :	MM. CORONADO Alain (Président) - M. TOMAS Faustino – M. NOBLE Sébastien – M. MEILHAN Joël – M. CHAPELLE Eric
Absents :	M. FETRE Sébastien (excusé)
<u>Invité</u> :	MM. TRISTAN Daniel – ARNON Romaric

Début de séance à 19h10

M. Alain CORONADO ouvre la séance, en remerciant l'ensemble des acteurs du bureau, ainsi que le travail effectué par MM. TRISTAN et ARNON, pour l'élaboration de tableaux récapitulatifs de l'ensemble des clubs, qui pour certains sont encore en infraction sur les Statuts des Educateurs.

L'ordre du jour:

- 1: Règlement du Statut des Educateurs.
- 2: Clubs en infraction Foot à 11.
- <u>3</u>: Clubs en infraction Foot Animation.

✓ Développement des points :

1 : Modification du règlement des Statuts des Educateurs :

Après lecture du règlement, quelques points ont été modifiés, afin de mettre à jour certains articles (5;8;9). Règlement joint.

Mise à jour des tableaux d'équivalence du niveau du diplôme requis par catégorie, ainsi que les dénominations des différents niveaux. Tableaux joints.

Nette augmentation des amendes pour défaut d'éducateur par catégorie, sachant que les formations proposées seront quant à elles maintenant gérées directement par L'IR2F d'Occitanie, , et surtout que les bons de formation seront diminués et s'arrêteront à la catégorie U11.

• 2 : Clubs en infraction Foot à 11 :

Le nombre de clubs en infraction diminue progressivement (majoritairement en Sénior), mais toujours les mêmes clubs se retrouvent répréhensibles sur la seconde partie de saison, malgré la relance faite en décembre 2018, afin de régulariser leur situation.

Soit au total 17 clubs: - U15 - 8 clubs; U17 - 5 clubs; U19 - 1club; seniors - 3 clubs.

■ 3 : Clubs en infraction Foot Animation :

Après analyse de l'ensemble des clubs dans les différentes catégories, il en ressort qu'encore beaucoup de clubs sont en infraction sur les statuts des éducateurs, et même certains passent outre le règlement, pouvant inscrire sur les feuilles de matches des noms de responsables, non diplômés, diplômé de la mauvaise catégorie, voir même non licencié au club; à savoir :

U7 – 19 clubs; U9 – 24 clubs; U11 – 16 clubs; U13 – 14 clubs; U9-U11F – 10 clubs; U13F – 6 clubs; U15F – 5 clubs.

Il a été décidé, qu'un courrier sera envoyé à chaque club, afin de les diriger vers une correction et amélioration sur leur statut des éducateurs, entre leur besoin et leur manque.

Pour les clubs étant en infraction sur la catégorie U7 (1 éducateur pour 10), ceux-ci auront la possibilité de régulariser leur situation avant le 31 octobre 2019 et d'éviter la sanction financière, en validant une formation en interne au club pour un accompagnateur supplémentaire, au-delà du nombre toléré pour un éducateur. Cette formation (d'environ 1h00) se déroulera dans chaque club, voir regroupement de certains en cas de proximité, animé par un responsable technique ou de la catégorie du club, avec un appui pédagogique, mis à disposition par le District.

Pour les autres catégories, il n'y aura aucune autre possibilité, que de régler la somme due, et de faire le nécessaire afin de se mettre en conformité pour les saisons à venir.

Clôture de Séance à 20h55.

Le Président clôture la séance, en remerciant les acteurs de la soirée et valide l'ensemble des points soulevés et améliorations proposés pour le bien des clubs.

Le Président Alain CORONADO Le Secrétaire de séance Eric CHAPELLE